

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2011

**AUX FINS DE MODIFIER L'ARTICLE « 9 »
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008 SUR LE
PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT
DE TAXES À L'ENTREPRISE**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le premier jour du mois de novembre 2011, à 20h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance étaient présents :

LE MAIRE :
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Monsieur Jean Lafleur
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Gratien Tardif
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT l'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 415-2008 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatrième jour d'octobre 2011;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 467-2011 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 415-2008 est modifié ainsi :

ARTICLE 9

4° toutes les demandes de participation au programme doivent être acheminées, avec tous les documents requis, au plus tard le 31 décembre 2014, date à laquelle se termine la période d'admissibilité au programme de crédit de taxes.

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2011

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce premier jour du mois de novembre en l'an deux mille onze.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier